



WHISTLEBLOWER POLICY

POLITIQUE DE DÉNONCIATION

This policy was approved on December 14, 2012 by the Board of Directors (Originally titled “Open Door Policy for Reporting Complaints Regarding Accounting & Auditing Matters & The Corruption of Foreign Public Officials Act Violations”), amended and replaced on March 5, 2014 and translated into French on April 30, 2015 and amended by the Board on February 25, 2016.

La présente politique (initialement intitulée « Politique de porte ouverte à l’égard des plaintes au sujet de la comptabilité et des audits & Violations de la Loi sur la corruption d’agents publics étrangers ») a été approuvée par le conseil d’administration le 14 décembre 2012, modifiée et remplacée le 5 mars 2014 et traduite en français le 30 avril 2015, et modifiée par le conseil le 25 février 2016.

Owner: BRD Propriétaire: Conseil	Application: COP Application: L’Entreprise	Revision: 5 Révision: 5	COP-BRD-POL-0007
Doc. Type: Policy Type de document: Politique	Status: Approved Statut: Approuvé	25 February 2016 25 février 2016	Page 1 of 11

Owner: BRD Propriétaire: Conseil	Application: COP Application: L'Entreprise	Revision: 5 Révision: 5	COP-BRD-POL-0007
Doc. Type: Policy Type de document: Politique	Status: Approved Statut: Approuvé	25 February 2016 25 février 2016	Page 2 of 11

Whistleblower Policy

Politique de Dénonciation

1. Scope and Purpose of Policy

Dundee Corporation ("Dundee") and the other Dundee Entities (defined below, including United Hydrocarbon International Corp. ("UHIC") and its subsidiaries (including United Hydrocarbon Chad Ltd. ("UHCL")) are committed to the highest possible standards of ethical, moral and legal business conduct. Dundee expects that all Participants (defined below) under this Policy adhere to the same principles. As a result and in order to protect these principles as well as all Participants, this Policy has been adopted in order to:

- (i) provide a confidential process to Participants to report, in good faith and on reasonable grounds and beliefs, certain potential violations, issues and/or concerns which may be reported under this Policy without concern of reprisal for such reporting (referred to as "whistleblowing"),
- (ii) provide a process for matters reported under this Policy to be properly investigated and for appropriate action to be taken to ensure that these are resolved in a timely and effective manner,
- (iii) minimize potential violations from continuing or occurring and thereby minimize the exposure of each Dundee Entity and all Participants to potential reputational, regulatory, civil or other damages which can occur, and
- (iv) demonstrate to Participants the commitment of all Dundee Entities to the principles set out in this Policy.

2. Application of Policy

This policy applies to Dundee and certain of its affiliates listed on Schedule A to this Policy from time to time, including UHIC and UHCL, which Schedule A shall be

1. Objet et Portée de la Politique

Dundee Corporation (« Dundee ») et les autres entités de Dundee (définies ci-dessous, y compris United Hydrocarbon International Corp. [« UHIC »] et ses filiales [y compris United Hydrocarbon Chad Ltd. [« UHCL »]]) s'engagent à conduire les affaires selon les normes les plus élevées de l'éthique, de commerce et légales. Dundee s'attend à ce que tous les participants en vertu de la présente politique (définie ci-dessous) respectent les mêmes principes. Afin de protéger ces principes, ainsi que tous les participants, cette politique a été adoptée en vue de :

- (i) assurer un processus confidentiel aux participants concernés pour signaler, de bonne foi et avec des motifs et des convictions raisonnables, certaines violations potentielles, des problèmes ou des préoccupations en vertu de la présente politique, sans risques de représailles (dénommée « dénonciation ») ;
- (ii) établir une procédure pour les problèmes signalés en vertu de cette politique afin qu'ils fassent l'objet d'une enquête et que des mesures appropriées soient prises pour veiller à ce que ceux-ci soient résolus d'une manière efficace et opportune ;
- (iii) empêcher des violations potentielles de se produire ou de continuer de se produire et minimiser ainsi l'exposition de chaque entité Dundee et de tous les participants à de potentiels dommages juridiques, civils ou liés à la réputation, ainsi qu'à tout autre dommage qui pourrait se produire ; et
- (iv) faire preuve de l'engagement de toutes les entités de Dundee aux principes énoncés dans la présente Politique.

2. Application de la présente politique

Cette politique s'applique à Dundee et à certaines de ses filiales, y compris UHIC et UHCL, inscrites à l'annexe A de la présente Politique, laquelle annexe sera conservée avec les

Owner: BRD Propriétaire: Conseil	Application: COP Application: L'Entreprise	Revision: 5 Révision: 5	COP-BRD-POL-0007
Doc. Type: Policy Type de document: Politique	Status: Approved Statut: Approuvé	25 February 2016 25 février 2016	Page 3 of 11

maintained with the books and records of Dundee (each such entity is referred throughout this Policy as a "Dundee Entity" and collectively the "Dundee Entities").

livres et registres de Dundee (chacune de ces entités est appelée tout au long de cette politique « Entité de Dundee » et collectivement les « Entités de Dundee »).

This Policy applies to the following individuals (collectively referred to as "Participants"):

Cette Politique s'applique aux personnes suivantes (collectivement dénommés « Participants ») :

- (i) the directors and officers of each Dundee Entity,
- (ii) full-time and part-time employees of each Dundee Entity,
- (iii) temporary/contract employees or consultants with a work term of more than 2 months of each Dundee Entity,
- (iv) and any other Participant listed on Schedule A to this Policy, which Schedule A may be amended from time to time.

- (i) les directeurs et les administrateurs de chaque Entité de Dundee,
- (ii) les employés à temps plein et à temps partiel de chaque Entité de Dundee,
- (iii) les employés contractuels/temporaires ou les consultants ayant une période de travail de plus de 2 mois au sein de chaque Entité de Dundee,
- (iv) et tout autre participant inscrit à l'annexe A de la présente Politique, laquelle annexe A peut être modifiée de temps à autre.

A Participant who files a report pursuant to this Policy is called a "Complainant" for the purposes of this Policy.

Un Participant qui soumet une plainte conformément à cette Politique est appelé « Plaignant » aux fins de cette Politique

This Policy shall form part of the policies and procedures of each Dundee Entity. Nothing in this Policy impairs the rights and obligations of any Participants or Dundee Entity at law or pursuant to any employment, consulting or representative agreements between such parties.

Cette Politique fait partie intégrante des politiques et procédures de chaque Entité de Dundee. Aucune disposition dans la présente politique ne porte atteinte aux droits et obligations des participants ou Entités de Dundee conformément à la loi ou en vertu d'un emploi, conseil ou toute entente conclue avec les représentants.

3. Policy

The following matters may be reported pursuant to this Policy:

- (i) actual or potential violations relating to accounting, internal financial controls, accurate books and records or auditing matters,
- (ii) actual or potential violations of applicable laws, rules or regulations including securities laws, and
- (iii) actions materially inconsistent with any written policies and procedures of the applicable Dundee Entity or that may otherwise amount to serious

3. La politique sur la dénonciation

Conformément à la présente politique, les préoccupations suivantes peuvent être signalées :

- (i) les violations existantes ou potentielles liées à la comptabilité, aux contrôles financiers internes, à la précision des livres et registres ou aux rapports d'audit,
- (ii) les violations réelles ou potentielles des lois, règles ou règlements, y compris les lois sur les valeurs mobilières, et
- (iii) les actions qui ne seraient pas matériellement conformes aux politiques et procédures écrites

Owner: BRD Propriétaire: Conseil	Application: COP Application: L'Entreprise	Revision: 5 Révision: 5	COP-BRD-POL-0007
Doc. Type: Policy Type de document: Politique	Status: Approved Statut: Approuvé	25 February 2016 25 février 2016	Page 4 of 11

improper conduct or give rise to serious conflicts of interest.

Each such matter is referred to as a "Reportable Matter" and each reported matter is referred to for the purposes of this Policy as a "complaint".

Employment related concerns of an employee of a Dundee Entity should continue to be reported through the applicable human resources department.

4. Safeguards and Reprisals

No Complainant who submits a report under this Policy in good faith and upon a reasonable belief that a complaint constitutes a Reportable Matter will suffer retaliation, harassment or an adverse consequence relating to their employment or other relationship with the respective Dundee Entity. For greater certainty, no Dundee Entity or any Participant may discharge, demote, suspend, threaten, harass, or in any manner discriminate against a Complainant for making a complaint under this Policy in good faith and upon a reasonable belief that such complaint constitutes a Reportable Matter.

Participants found to have engaged in retaliatory behavior against Complainants and Complainants who make a complaint not in good faith and not upon a reasonable belief that the complaint constitutes a Reportable Matter may be subject to discipline up to and including termination.

Any Complainant who has reasonable grounds to believe that he or she has been subjected to reprisals as a result of making a report in good faith and upon a reasonable belief that the complaint constitutes a Reportable Matter under the Policy may submit a report in the manner provided in section 6 of this Policy.

5. Confidentiality

All complaints by Complainants will be treated as confidential to the fullest extent possible. A Complainant may disclose his or her identify, but is not required to do

d'Entité de Dundee, ou qui peuvent constituer une faute lourde ou donner lieu à de graves conflits d'intérêts.

Chaque préoccupation est considérée comme un « fait à dénoncer » et chaque fait signalé est appelé, aux fins de cette Politique, une « plainte ».

Les préoccupations d'un employé d'une Entité de Dundee doivent continuer à être signalées par le biais du département des ressources humaines concerné.

4. Mesures de sauvegardes et représailles

Aucun plaignant qui, de bonne foi, fait part d'une plainte ou d'une préoccupation ne peut être soumis à des mesures d'intimidation, de représailles ou de rétorsion sur le plan professionnel ou sur ses relations avec l'Entité de Dundee concernée. Pour plus de certitude, aucune Entité de Dundee ou aucun participant ne peut congédier, rétrograder, suspendre, menacer, harceler ou agir de manière discriminatoire à l'égard d'un plaignant pour avoir déposé une plainte en vertu de la présente politique, de bonne foi et avec la conviction raisonnable que cette plainte constitue un fait devant être signalé.

Les participants qui usent de représailles contre les plaignants et les plaignants qui déposent une plainte de mauvaise foi et sans la conviction raisonnable que la plainte constitue un fait à dénoncer feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Tout plaignant ayant des motifs fondés de croire qu'il ou elle a été victime de mesures de représailles pour avoir fait une déclaration de bonne foi et avec la conviction raisonnable de croire que la plainte constitue un fait à dénoncer conformément à cette politique peut soumettre un rapport dans les conditions prévues à l'article 6 de la présente Politique.

5. Confidentialité

Toutes les plaintes déposées par les plaignants seront traitées de façon confidentielle dans la mesure du possible.

Owner: BRD Propriétaire: Conseil	Application: COP Application: L'Entreprise	Revision: 5 Révision: 5	COP-BRD-POL-0007
Doc. Type: Policy Type de document: Politique	Status: Approved Statut: Approuvé	25 February 2016 25 février 2016	Page 5 of 11

so.

Un plaignant peut dévoiler son identité, mais n'est pas tenu de le faire.

6. Procedure

Complaints made under this Policy may be submitted in confidence to the Compliance Officer for UHIC, as defined in Section 16 of UHIC's Code of Business Conduct and Ethics (the "UHIC Compliance Officer"), the Vice President, Internal Audit of Dundee or to any member of the audit committee of the board of directors of Dundee (the "Audit Committee") through one of the following confidential means of communication:

- (i) In writing: United Hydrocarbon International Corp.
Attention : Compliance Officer
Suite 2500, 308 – 4th Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 0H7
(STRICTLY CONFIDENTIAL)
- (ii) by electronic mail to the Compliance Officer at UHIC, asilenzi@unitedhydrocarbon.com
- (iii) In writing : Dundee Corporation
Attention : Vice President, Internal Audit
1 Adelaide Street East, 21st Floor
Toronto, Ontario
Canada M5C 2V9
(STRICTLY CONFIDENTIAL)
- (iv) by electronic mail to the Vice President, Internal Audit at InternalAuditor@dundeecorporation.com
- (v) by telephone: EthicsPoint Compliance Hotline

North American Toll Free number 1-866-294-8670

International Toll Free Cayman Islands
1-800-337-1159

International Toll Free Bermuda 1-866-737-6850

By Reverse Charge/Collect Call from Chad and Cameroon as follows:

6. Procédure

Les plaintes déposées en vertu de la présente Politique peuvent être soumises en toute confiance au responsable de la conformité, tel que défini à la section 16 du Code de déontologie et de conduite des affaires d'UHIC (le « responsable de la conformité d'UHIC »), au vice-président de l'audit interne de Dundee ou à l'un de membre du comité d'audit du conseil d'administration de Dundee (le « Comité d'audit ») par l'un des moyens confidentiels de communication qui suivent :

- (i) Par écrit : United Hydrocarbon International Corp.
Attention : Compliance Officer
Suite 2500, 308 – 4th Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2P 0H7
(STRICTEMENT CONFIDENTIEL)
- (ii) Par courrier électronique au responsable de la conformité d'UHIC, asilenzi@unitedhydrocarbon.com
- (iii) Par écrit : Dundee Corporation
Attention : Vice President, Internal Audit
1 Adelaide Street East, 21st Floor
Toronto, Ontario
Canada M5C 2V9
(STRICTEMENT CONFIDENTIEL)
- (iv) Par courrier électronique au vice-président de l'audit interne : InternalAuditor@dundeecorporation.com.
- (v) Par téléphone : EthicsPoint, la ligne spécialisée pour la Conformité de la société

Numéro gratuit pour l'Amérique du Nord : 1-866-294-8670

Numéro international gratuit aux Îles Caïman : 1-800-337-1159

Numéro international gratuit aux Bermudes 1-866-737-6850

En PCV du Tchad et du Cameroun comme suit :

Owner: BRD Propriétaire: Conseil	Application: COP Application: L'Entreprise	Revision: 5 Révision: 5	COP-BRD-POL-0007
Doc. Type: Policy Type de document: Politique	Status: Approved Statut: Approuvé	25 February 2016 25 février 2016	Page 6 of 11

- From an outside line contact local operator.
- Request a reverse charge or collect call to be placed to the United States, to the number 503-726-2353.
- When the operator asks who is placing the call, give your company name. DO not give your name.
- All reverse charge or collect calls, will be accepted by the EthicsPoint Contact Center.
- Please Note: A collect call will only be successful when the caller reaches an in-country operator and the operator can call the number listed above.
- À partir d'une ligne externe, contactez votre opérateur local.
- Demandez- lui d'établir pour vous un appel en PCV aux États-Unis au numéro 503-726-2353.
- Lorsque l'opérateur demande la personne effectuant l'appel, donnez-lui le nom de votre société. Ne lui donnez PAS votre nom.
- Tous les appels en PCV seront acceptés par le Centre de contact EthicsPoint.
- Remarque : Un appel en PCV ne fonctionnera que lorsque l'appelant atteint un opérateur dans le pays et que l'opérateur peut appeler le numéro indiqué ci-dessus.

(please note that there is no caller ID on this telephone number) ;

(Veuillez noter que l'appelant n'est pas identifié à partir de ce numéro de téléphone) ;

(vi) by filing a web-based report directly on the following website: www.ethicspoint.com, entering *Dundee Corporation* as the *Organization Name*, followed by the selection of the applicable business/corporate area affected by the complaint. If in doubt, the submission should be made under *Dundee Corporation*.

(vi) En remplissant le rapport directement sur le site suivant : www.ethicspoint.com, en saisissant *Dundee Corporation* comme *Nom de l'Organisation* suivi de la sélection du domaine de la Société affecté par la plainte. En cas de doute, la soumission doit être faite sous *Dundee Corporation*.

or

ou

by using the www.ethicspoint.com link provided on the applicable Dundee Entity internal website, if any

en utilisant le lien www.ethicspoint.com disponible sur le site Web interne applicable à l'Entité de Dundee, le cas échéant.

(please note that reports filed through this website are not tracked back to the Complainant should the Complainant wish to remain anonymous) ; or

(Veuillez noter que les plaintes déposées sur ce site ne font pas l'objet d'un suivi du plaignant si celui-ci souhaite rester anonyme) ; ou

(vii) by advising any member of the Dundee Audit Committee or in writing to the Dundee Audit Committee in a sealed envelope labeled "To be opened by the Audit Committee only", to be mailed to:

(vii) En avisant un membre du Comité d'Audit de Dundee ou en faisant un rapport par écrit au Comité d'Audit de Dundee dans une enveloppe cachetée portant la mention : « ne peut être ouvert que par le Comité

Owner: BRD Propriétaire: Conseil	Application: COP Application: L'Entreprise	Revision: 5 Révision: 5	COP-BRD-POL-0007
Doc. Type: Policy Type de document: Politique	Status: Approved Statut: Approuvé	25 February 2016 25 février 2016	Page 7 of 11

Dundee Corporation
 1 Adelaide Street East, 21st Floor
 Toronto, Ontario
 Canada M5C 2V9

Attention : Audit Committee (Strictly Confidential)

Any complaint should provide sufficient, precise and relevant information pertaining, among others, to individuals, dates, places, names, witnesses, numbers, actual or potential violations and the applicable Dundee Entity so that a reasonable investigation can be conducted. The Complainant is not expected to prove the truth of the allegation, however, the Complainant needs to demonstrate that there are sufficient grounds for concern. All complaints reported through a method other than through the Vice President, Internal Audit will be forwarded to the individual in that position, and the Vice President, Internal Audit shall forward a copy to the UHIC Compliance Officer. The Vice President, Internal Audit and the Chair of the Audit Committee (the "Audit Committee Chair") may, in their reasonable discretion and in consultation with the UHIC Compliance Officer, determine not to commence an investigation if a complaint contains only unspecified and broad allegations of wrongdoing without appropriate informational support. If the complaint is made through EthicsPoint, the Complainant will be provided with various categories of Reportable Matters. If the Complainant wishes to discuss any such matter with the Vice President, Internal Audit or the Audit Committee Chair or the UHIC Compliance Officer, the Complainant should indicate this in the submission or message and include a telephone number at which he/she might be contacted. The Vice President, Internal Audit shall acknowledge receipt of the complaint directly to the Complainant if the identity of the Complainant is disclosed in the complaint or through EthicsPoint if the Complainant wishes to maintain his or her identity confidential.

The earlier a Reportable Matter is reported, the easier it is for such matter to be addressed in accordance with this Policy.

d'Audit », à envoyer par courrier postal à l'adresse suivante :

Dundee Corporation
 1 Adelaide Street East, 21st Floor
 Toronto, Ontario
 Canada M5C 2V9

Attention : Audit Committee (Strictly Confidential)

Toute plainte doit fournir des informations suffisantes, précises et pertinentes concernant, entre autres, des personnes, dates, lieux, noms, témoins, chiffres, les violations réelles ou potentielles et l'Entité de Dundee concernée de sorte qu'une enquête raisonnable soit effectuée. Le plaignant n'a pas à prouver la véracité de l'allégation, cependant, le plaignant doit démontrer qu'il existe des raisons suffisantes de s'inquiéter. Toutes les plaintes signalées par une méthode autre que par le vice-président de l'Audit interne seront transmises à la personne en charge, et le vice-président de l'audit interne doit en faire suivre une copie au responsable de la conformité d'UHIC. Le vice-président de l'audit interne et le président du Comité d'audit (le « président du Comité d'audit ») peuvent, à leur entière discrétion, et en consultation avec le responsable de la conformité d'UHIC, décider de ne pas ouvrir d'enquête si une plainte contient des allégations sans précisions et des accusations non fondées. Si la plainte est déposée en utilisant EthicsPoint, le plaignant se verra face à différentes catégories pour les faits à dénoncer. Si le plaignant souhaite en discuter avec le vice-président de l'audit interne, le président du Comité d'audit ou le responsable de la conformité d'UHIC, il doit indiquer dans son rapport ou son message un numéro de téléphone où il/elle peut être contacté(e). Le vice-président de l'audit interne doit accuser réception de la plainte directement auprès du plaignant si son identité est dévoilée dans la plainte ou par l'intermédiaire d'EthicsPoint si le plaignant préfère garder l'anonymat.

Conformément à la présente politique, plus tôt un cas de non-conformité est signalé, mieux il est traité.

Owner: BRD Propriétaire: Conseil	Application: COP Application: L'Entreprise	Revision: 5 Révision: 5	COP-BRD-POL-0007
Doc. Type: Policy Type de document: Politique	Status: Approved Statut: Approuvé	25 February 2016 25 février 2016	Page 8 of 11

7. Investigation

Upon receiving a complaint through any of the means set out in section 6, the Vice President, Internal Audit shall immediately register it in a log of complaints and report the complaint to the Audit Committee Chair and the UHIC Compliance Officer. The Vice President, Internal Audit shall then determine, in collaboration with the Audit Committee Chair and in consultation with the UHIC Compliance Officer, whether such complaint is a Reportable Matter pursuant to this Policy. If the complaint is a Reportable Matter, the Vice President, Internal Audit and the Audit Committee Chair, in consultation with the UHIC Compliance Officer, shall determine whether the Audit Committee or a responsible designee within one of the Dundee Entities, including the UHIC Compliance Officer, will investigate the Complaint (such selected individual or committee, being referred to herein as the "Investigator"). The following factors will be taken into account by the Vice President, Internal Audit and the Audit Committee Chair in consultation with the UHIC Compliance Officer in making such determination:

- (i) the nature of the complaint;
- (ii) the identity of the alleged wrongdoer;
- (iii) the seriousness of the alleged wrongdoing;
- (iv) the credibility of the allegation of wrongdoing; and
- (v) any other factors that the Vice President, Internal Audit and the Audit Committee in consultation with the UHIC Compliance Officer, deem appropriate under the circumstances including any regulatory requirements applicable to a Dundee Entity. An investigation into the complaint will then be open.

If (a) the Investigator is determined to be the Audit Committee Chair, a member of the Audit Committee or the Vice President, Internal Audit, the Audit Committee Chair shall notify the Investigator of such decision; and (b) the Investigator is determined to be a responsible designee within one of the Dundee Entities, the Vice President, Internal Audit will notify the Investigator of such decision.

7. Enquête

Sur réception d'une plainte par l'un des moyens énoncés à l'article 6, le vice-président de l'audit interne devra immédiatement l'enregistrer dans un registre des plaintes et faire rapport de la plainte au président du Comité d'audit et au responsable de la conformité d'UHIC. Le vice-président de l'audit interne doit alors déterminer, en collaboration avec le président du comité de l'audit, et en consultation avec le responsable de la conformité d'UHIC, si cette plainte est un fait à dénoncer conformément à cette politique. Si la plainte est un fait à dénoncer, le vice-président de l'audit interne et le président du Comité d'Audit, en consultation avec le responsable de la conformité d'UHIC, doivent déterminer si le Comité d'audit ou bien une personne désignée responsable de l'une des Entités de Dundee, y compris le responsable de la conformité d'UHIC, enquêtera sur la plainte (cette personne ou ce comité sélectionné sera appelé « enquêteur »). Pour arriver à une décision, les facteurs suivants seront pris en considération par le vice-président de l'audit interne et par le président du Comité d'audit, en consultation avec le responsable de la conformité d'UHIC :

- (i) la nature de la plainte ;
- (ii) l'identité de l'auteur présumé ;
- (iii) la gravité des allégations du délit ;
- (iv) la crédibilité des allégations de délit ; et
- (v) tout autre facteur que le vice-président de l'audit interne et le président du Comité d'audit, en consultation avec le responsable de la conformité d'UHIC, jugent approprié dans les circonstances, y compris en vertu des exigences réglementaires applicables à l'Entité de Dundee. Une enquête sur la plainte sera donc ouverte.

Si (a) l'enquêteur se trouve être le président du Comité d'audit, un membre du Comité d'audit ou le vice-président de l'audit interne, le président du Comité d'audit doit aviser l'enquêteur de cette décision ; et si (b) l'enquêteur se trouve être une personne désignée responsable de l'une des Entités de Dundee, le vice-président de l'audit interne avisera l'enquêteur d'une telle décision.

Owner: BRD Propriétaire: Conseil	Application: COP Application: L'Entreprise	Revision: 5 Révision: 5	COP-BRD-POL-0007
Doc. Type: Policy Type de document: Politique	Status: Approved Statut: Approuvé	25 February 2016 25 février 2016	Page 9 of 11

The Investigator shall promptly determine what professional assistance he/she needs, if any, in order to conduct the investigation and, in conducting the investigation, may enlist inside or outside legal, accounting, human resources or other advisors, as appropriate. The Investigator shall have access to all books and records of the applicable Dundee Entity. The Investigator shall investigate and document the complaint with the assistance of the Vice President, Internal Audit and in consultation with the UHIC Compliance Officer. In conducting an investigation the Investigator shall use reasonable efforts to protect the confidentiality of the Complainant. The Investigator will promptly investigate the complaint and report the results of his/her investigation to the Vice President, Internal Audit and the Audit Committee Chair and the UHIC Compliance Officer.

Participants are expected to fully cooperate in the investigation.

Certain Dundee Entities have regulatory obligations to report certain complaints to one or more regulatory authorities and have certain specific regulatory obligations to, among other things, investigate, document and maintain records with respect to certain complaints. Nothing in this Policy affects the regulatory obligations of each Dundee Entity.

All information and documentation in connection with the complaint shall be maintained in a secure location to protect the confidentiality of the Complainant.

Investigations will be conducted as quickly as possible, taking into account the nature and complexity of the complaint and the issues raised therein.

The amount of contact between the Complainant and the Investigator will depend on the nature of the issue and the clarity of the information provided.

The Vice President, Internal Audit in consultation with the UHIC Compliance Officer shall determine a final resolution to the complaint and, if necessary, implement such

L'enquêteur doit rapidement déterminer l'aide professionnelle dont il/elle aura besoin, le cas échéant, afin de mener l'enquête et, dans la conduite de celle-ci, il/elle peut faire appel à la comptabilité, aux ressources humaines ou à d'autres conseillers juridiques, internes ou externes, le cas échéant. L'enquêteur doit avoir accès à tous les livres et registres de l'Entité de Dundee. L'enquêteur doit mener l'investigation et documenter la plainte avec l'aide du vice-président de l'audit interne, et en consultation avec le responsable de la conformité d'UHIC. Dans le cadre d'une enquête, l'enquêteur doit réaliser des efforts raisonnables pour protéger le caractère confidentiel du plaignant. L'enquêteur doit examiner la plainte rapidement et présenter les résultats de son enquête au vice-président de l'audit interne, au président du Comité d'audit et au responsable de la conformité d'UHIC.

Les participants sont tenus de coopérer pleinement au déroulement de l'enquête.

Certaines Entités de Dundee ont l'obligation réglementaire de communiquer certaines plaintes à une ou plusieurs autorités réglementaires et ont certaines obligations réglementaires spécifiques, entre autres, d'enquêter, de documenter et de tenir des registres portant sur certaines plaintes. Les dispositions de la présente Politique n'ont aucune incidence sur les obligations réglementaires de chaque Entité de Dundee.

Toutes les informations et la documentation en relation à une plainte doivent être conservées dans un endroit sécurisé afin de protéger la confidentialité du plaignant.

Les enquêtes seront menées aussi rapidement que possible, en tenant compte de la nature et de la complexité de la plainte, ainsi que des questions qui y sont soulevées.

La fréquence des contacts entre le plaignant et l'enquêteur dépendra de la nature du problème et de la clarté des informations fournies.

Le vice-président de l'audit interne, en consultation avec le responsable de la conformité d'UHIC, décidera de la résolution définitive de la plainte et, si nécessaire, mettra

Owner: BRD Propriétaire: Conseil	Application: COP Application: L'Entreprise	Revision: 5 Révision: 5	COP-BRD-POL-0007
Doc. Type: Policy Type de document: Politique	Status: Approved Statut: Approuvé	25 February 2016 25 février 2016	Page 10 of 11

resolution. A confirmation of the final resolution will not be provided to the Complainant.

In consultation with the Audit Committee, the Audit Committee Chair may delegate his or her responsibilities created by this Policy to any member of the Audit Committee.

8. Documentation

The Vice President, Internal Audit shall retain as a part of the records of Dundee and any Dundee Entity where applicable any and all complaints, reports or concerns and related documentation for a period of no less than seven (7) years.

9. Reporting

As required, the Vice President, Internal Audit shall report to the audit committee of the directors of Dundee and each other audit committee of such Dundee Entity as required (the "Committees") and to the external auditors of such Dundee Entities and the UHIC Compliance Officer, the number, the nature and the resolution of complaints received and investigated under this Policy. The Committees shall address all reported concerns and complaints regarding accounting, internal financial controls or auditing matters.

10. Effective Date

This Policy has been amended and restated as of April 30, 2015 and further amended on February 25, 2016.

This Policy replaces United Hydrocarbon International Corp.'s ("United's") Open Door Policy. All references in the United's policies, procedures and contracts to the "Open Door Policy", the "Open Door Policy for Reporting Complaints Regarding Accounting and Auditing Matters and the Corruption of Foreign Public Officials Act Violations" and the "Whistleblower Policy" shall be deemed to refer to this policy.

en œuvre cette résolution. La confirmation de la décision finale ne sera pas transmise au plaignant.

En consultation avec le Comité d'audit, le président du Comité d'audit peut déléguer ses responsabilités définies dans cette politique à tout autre membre du Comité d'audit.

8. Documentation

Le vice-président de l'audit interne doit conserver dans les archives de Dundee et de toute autre Entité de Dundee, le cas échéant, toutes les plaintes, tous les rapports ou toutes les préoccupations, ainsi que les documents connexes pour une durée minimale de sept (7) ans.

9. Rapports

Tel que requis, le vice-président de l'audit interne doit faire rapport au Comité d'audit du Conseil d'administration de Dundee et à tout autre comité d'audit d'Entités de Dundee concernées (les « Comités »), aux auditeurs externes de ces Entités de Dundee et au responsable de la conformité d'UHIC, le nombre, la nature et la résolution des plaintes reçues et examinées à la lumière de la présente Politique. Les Comités se chargeront de répondre à toutes les préoccupations ou plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles financiers internes ou aux audits.

10. Date d'entrée en vigueur

Cette politique a été modifiée et mise à jour le 30 avril 2015, et nouvellement modifiée le 25 février 2016.

La présente Politique remplace la Politique de la porte ouverte de United Hydrocarbon International Corp. (« United »). Toutes les références dans les politiques, les procédures et les contrats de United, à la « Politique de la porte ouverte », à la « Politique de la porte ouverte à l'égard des plaintes au sujet de la comptabilité et des audits & violations de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers » et à la « Politique de dénonciation » doivent être considérées comme faisant référence à la présente politique.

Owner: BRD Propriétaire: Conseil	Application: COP Application: L'Entreprise	Revision: 5 Révision: 5	COP-BRD-POL-0007
Doc. Type: Policy Type de document: Politique	Status: Approved Statut: Approuvé	25 February 2016 25 février 2016	Page 11 of 11

**Schedule A to the Whistleblower Policy
(as updated from time to time)**

List of entities and associated individuals determined to
have access under the Policy

Dundee Corporation
 Dundee Energy Limited
 Eurogas International Inc.
 Dundee Resources Limited
 Dundee Capital Markets Inc.
 Goodman & Company, Investment Counsel Inc.
 The Dundee Merchant Bank
 Dundee Leeds Services Inc.
 Dundee Securities Ltd.
 Dundee Oil & Gas Limited
 Dundee Energy Limited Partnership
 Dundee European Holdings Limited
 DCM Insurance Agency Ltd.
 Blue Goose Capital Corp.
 Dundee Sustainable Technologies Inc.
 United Hydrocarbon International Corp.
 Dundee 360 Real Estate Corporation

**Annexe A de la Politique de dénonciation
(telle qu'actualisée de temps à autre)**

Liste des personnes et entités associées concernées par la
présente politique

Dundee Corporation
 Dundee Energy Limited
 Eurogas International Inc.
 Dundee Resources Limited
 Dundee Capital Markets Inc.
 Goodman & Company, Investment Counsel Inc.
 The Dundee Merchant Bank
 Dundee Leeds Services Inc.
 Dundee Securities Ltd.
 Dundee Oil & Gas Limited
 Dundee Energy Limited Partnership
 Dundee European Holdings Limited
 DCM Insurance Agency Ltd.
 Blue Goose Capital Corp.
 Dundee Sustainable Technologies Inc.
 United Hydrocarbon International Corp.
 Dundee 360 Real Estate Corporation
